
PROJET DE PARTENARIAT FABRIQUE/MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT ET DIOCÈSE CATHOLIQUE DE JOLIETTE

DEMANDE OFFICIELLE À L'ÉVÊQUE, DE DISPOSITION DES
IMMEUBLES DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-
ESPRIT EN VUE D'UNE CESSION SOUS RÉSERVE DE DROIT
D'USAGE
RÉSOLUTION 2023-024

Présenté à Carole Garceau,
Directrice financière et économiste diocésain,
Diocèse catholique de Joliette

Demandé par Hélène Rochon,
Présidente du conseil de Fabrique de la Paroisse de Saint-Esprit

Appuyé par Germain Majeau,
Maire de la municipalité de Saint-Esprit

Préparé par Jean-René Poirier,
Au service de la communauté de Saint-Esprit



Date: 16 mai 2023

DEMANDE À L'ÉVÊQUE

Nous voulons construire un partenariat qui saura répondre aux besoins du Diocèse de Joliette, de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Esprit (Fabrique), de la Municipalité de Saint-Esprit (Municipalité) et de notre communauté, en la faisant grandir et rayonner. Pour ce faire, la Fabrique demande respectueusement à l'évêque la permission d'engager le processus de disposition des immeubles de la Fabrique afin de créer ce partenariat, qui permettra d'établir une solution durable et un modèle de collaboration avec la communauté en allégeant le fardeau financier des paroissiens et en assurant la pérennité de notre immeuble église, permettant à la Fabrique de poursuivre sa mission qui appuiera les initiatives pastorales et liturgiques.

RÉFLEXION STRATÉGIQUE

La Fabrique réfléchit depuis 2018 aux façons de rendre notre église et ses différents immeubles et terrains, davantage utiles à l'ensemble des paroissiens de Saint-Esprit.

a) Participation aux célébrations - Une tendance certaine

Notre Fabrique est en bonne santé financière, mais il faut admettre que le nombre de paroissiens participants aux célébrations dominicales continue à diminuer avec les années. Bien sûr il y a de nouveaux paroissiens qui viennent aux célébrations mais le nombre total de participants continue à diminuer. Il en va de même pour les célébrations de mariage et de baptême. Seules les funérailles célébrées en église sont fréquentes, mais celles-ci sont en déclin également.

b) Une pression financière grandissante à prévoir sur les paroissiens

Avec le nombre de fidèles participant aux célébrations, diminuant d'année en année, il est clair que les revenus associés à la capitation et aux collectes dominicales continueront à décliner alors que la simple inflation continuera à faire croître nos dépenses d'entretien et réparation. Cette simple équation viendra un jour mettre une pression énorme sur les paroissiens, qui ne pourront plus assurer la pérennité de notre patrimoine bâti. Notre église est en très bon état et nous voulons nous assurer qu'elle le demeure car nous croyons que si la pratique religieuse est mise au défi, nous aurons encore besoin demain d'églises en santé et ouvertes aux fidèles.

c) L'entretien de notre église – Un engagement

En 2012, nous avons fait un bilan de santé de notre église et à ce moment les conclusions recommandaient la réfection de la maçonnerie et le remplacement de la toiture de bardeaux, tel qu'illustré ci-bas au rapport du cabinet d'architectes Arcand-Laporte.

Item no	Remarques	Photos (lorsqu'applicable)
A-01 et A-03	Les services d'un ingénieur en structure devront être retenus pour réaliser les plans et devis pour les travaux de réfection de la pierre.	
A-04	Nouvelle toiture en bardeaux d'asphalte à installer. Les scellements des solinages du clocher devront être inspectés et réparés s'il y a lieu.	

Grâce à l'engagement de la communauté et de la Municipalité, la Fabrique a investi des sommes considérables à l'entretien de l'église au cours des dernières années et voici quelques-unes des améliorations effectuées :

- Réfection de la toiture en acier durable plutôt qu'en bardeaux;
- Remplacement des fenêtres du clocher;
- Peinture extérieure de toutes les fenêtres de l'église;
- Réfection de la maçonnerie;
- Adaptation du système de chauffage pour une technologie davantage performante et économique.

Il devient impératif de trouver une solution durable et un modèle de collaboration avec la communauté qui respectera la loi sur la laïcité et permettra à la Fabrique d'alléger le fardeau financier des paroissiens en assurant la pérennité de notre église et permettant à la Fabrique de poursuivre sa mission et soutenir les initiatives pastorales et liturgiques.

d) Les besoins de la communauté et de la municipalité

La Municipalité s'agrandie et ses besoins se multiplient également. À titre d'exemples, voici les besoins urgents de notre communauté et qui posent défis à la Municipalité :

- Création d'une salle communautaire pour gestion d'un plan d'urgence. Le sous-sol de l'église est un choix judicieux.
- Création d'un lieu de rencontres communautaires pour la population et facile d'accès pour les aînés. L'église ainsi que le sous-sol de l'église sont des lieux tout désignés à ces fins. La Municipalité est disposée à investir pour rendre l'immeuble conforme aux exigences d'accès aux gens à mobilité réduites.
- Création d'une solution de contingence pour notre bibliothèque dont l'emplacement actuel est menacé. Une section dédiée à l'étage de l'église serait une option à considérer.
- Création d'une solution de contingence pour retenir au village, le centre d'action bénévole Montcalm (CABM), qui est une ressource indispensable pour notre communauté et celles avoisinantes, puisqu'ils offrent des services dans toute la MRC. En accueillant l'hôtel de ville dans l'ancien presbytère, l'immeuble vacant de la Municipalité pourrait accueillir le CABM. Il est arrivé que le CABM tienne une réunion de grand groupe dans notre église et nous souhaitons que cela continue.

VISION de l'évolution de la vocation du patrimoine de la Fabrique			
Utiliser le patrimoine de la Fabrique pour répondre aux besoins de la population			
Patrimoine immobilier	Vocation		Investissements
ÉGLISE – Salle des célébrations	Maintien de la vocation actuelle de l'église	Vocation actuelle et future	
	Aménagement d'une aire de rencontre, en enlevant plusieurs rangées de bancs, qui pourrait servir lorsque les familles endeuillées préfèrent recevoir les condoléances à l'église le jour des funérailles.	Vocation NOUVELLE	Mineur, car il s'agit simplement d'enlever plusieurs rangées de bancs.
	Réserve d'un espace dédié à la bibliothèque municipale, si son déplacement devait avoir lieu.	Contingence future	Municipalité
ÉGLISE - Sous-sol	Salle multifonctionnelle adaptée pour la gestion d'un plan d'urgence et réunions communautaires	Vocation NOUVELLE	Municipalité et autres bailleurs
Ancien presbytère	Nouvel Hôtel de Ville	Vocation NOUVELLE	Municipalité
Parc communautaire derrière l'église	Lieux de rassemblements pour fêtes communautaires, activités sportives, incluant les aînés, lieux de pique-nique pour travailleurs et activités pour familles et enfants.	Vocation Actuelle	Municipalité et autres bailleurs pour aménagements désirés
Parc sportifs – tennis/pétanques			
Parc famille – Jeux d'eau			

e) La municipalité - Un partenaire de choix

Avec la récente décision de Desjardins de fermer son point de service au village, la Fabrique a dû chercher un nouveau locataire pour notre ancien presbytère. Par ailleurs, il est clair depuis l'exercice de réflexion stratégique, mené en 2018, que le partenaire tout désigné pour prendre en charge, un jour, le patrimoine de la fabrique, demeure la Municipalité. En emménageant sur le site de la Fabrique, la Municipalité sera au cœur du village et aux premières loges pour assurer l'entretien de l'immeuble et faire les investissements nécessaires qui permettront de se conformer aux exigences sur les immeubles publics.

Nous sommes conscients que la pandémie a certes été le coup de grâce pour plusieurs fabriques qui sont aux prises avec des difficultés financières, car certaines d'entre-elles ont dû fermer leurs portes, ayant été cédées ou vendues.

En ce qui concerne la situation à Saint-Esprit, la réalité est toute autre, car nous voulons intervenir aujourd'hui, alors que nos finances sont saines, que le bilan de santé de notre église est fiable et qu'un climat de collaboration règne avec la Municipalité. Nous voulons construire un partenariat qui saura répondre aux besoins du diocèse, de la Fabrique, de la Municipalité et de notre communauté en la faisant grandir et rayonner pour les années à venir.

PARTENARIAT VISÉ

Le partenariat visé, propose la cession du patrimoine immobilier de la Fabrique à la Municipalité, sous réserve d'un droit d'usage selon un protocole d'entente à développer entre la Fabrique et la Municipalité, à approuver par l'évêché.

La Fabrique :

- Cède à la Municipalité, son parc immobilier, qui inclus :
 - L'église et son terrain, l'ancien presbytère et son terrain ainsi que trois terrains sur lesquels ont été aménagés au fil des ans des infrastructures aux frais de la Municipalité et autres donateurs, lesquels accueillent terrains de tennis et pickleball, pétanque, jeux d'eaux et parc optimiste.

- Obtient un droit d'usage de l'église pour une période de 99 ans afin de
 - Poursuivre les célébrations aussi longtemps que les besoins de la population le demanderont ;
 - Maintenir le secrétariat de la fabrique qui continuera à jouer son rôle et qui pourrait évoluer selon le désir et les besoins du diocèse.

La Municipalité

- Devient propriétaire du parc immobilier de la Fabrique et
 - S'engage à conserver l'église en état d'y tenir les célébrations habituelles.
 - Assume les frais d'entretien et réparation de l'église.
 - Emménage l'hôtel de ville dans l'ancien presbytère à ses frais.
 - Consent l'élaboration d'une entente, assurant le droit d'usage et la pérennité des activités de la Fabrique.

PÉRIODE DE TRANSITION

La Fabrique louera l'ancien presbytère à la Municipalité, pendant la période requise à la Fabrique pour se conformer au processus de cheminement pour disposition d'immeuble et pendant la période de négociation du protocole d'entente sous réserve du droit d'usage.

PERMISSIONS DEMANDÉES À L'ÉVÊCHÉ

Avant de finaliser la rédaction du bail de location temporaire, nous souhaitons obtenir les deux permissions suivantes de l'Évêque.

Première demande

La Fabrique désire obtenir l'approbation de l'évêque afin de pouvoir engranger le processus de cession du patrimoine immobilier de la Fabrique vers la Municipalité.

Seconde demande

Concernant la location temporaire de l'ancien presbytère, la Fabrique inclura un article au bail, qui assurera la Municipalité que tout investissement fait à l'amélioration de l'immeuble aux fins d'aménagement, sera propriété de la Municipalité et que la location temporaire est une étape préalable au projet de partenariat.

Nous soumettrons le projet de bail à l'évêché pour approbation finale.

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE À FAIRE GRANDIR SA COMMUNAUTÉ

Nous tenons à assurer l'évêché que notre projet de partenariat, ne se veut pas un testament au terme duquel la Fabrique s'éteindra graduellement. La Fabrique est consciente des changements importants qui s'observent depuis de nombreuses années au sein de la pratique religieuse et souhaite dédier ses énergies à soutenir les initiatives prioritaires par l'évêché, notamment la liturgie et la pastorale. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la sage présence du curé André Chevalier et sur la contribution du diacre Claude Laroque.

Membres du conseil de Fabrique

- André Chevalier curé
- Hélène Rochon présidente et membre du comité de travail
- Pierre Collin marguillier et membre du comité de travail
- Jean Latendresse marguillier et membre du comité de travail
- Richard Côté marguillier et membre du comité de travail
- Hermance Duval marguillère
- Juliette Grégoire marguillère
- Céline Marsolais marguillère

Équipe ressources

- Claude Laroque diacre
- Françoise Allard paroissienne investie à la mission de notre église
- Claude Majeau paroissien investi à la mission de notre église

Nous sommes reconnaissant envers les ressources disponibles à l'évêché, toujours disposées à nous éclairer lorsque nous faisons appel, et tout particulièrement Mesdames Garceau et Beaudry lors de notre rencontre du 26 avril dernier.

LES PAROISSIENS

Au fil des ans, plusieurs conversations paroissiennes ont eu lieu, concernant l'avenir de notre Église, telles qu'identifiées au tableau ci-bas, et à chaque fois ce fut l'occasion de mesurer l'attachement de notre communauté à son église et sa volonté à la préserver.

Date	Conversations avec les paroissiens
Année 2018	Réflexion stratégique du conseil de fabrique
26 mars 2019	Causerie sur l'avenir de notre église avec un comité de fidèles de la paroisse.
12 juin 2019	Assemblée paroissienne sur l'avenir de notre église.
Automne 2019, 2020, 2021, 2022	Envoi de la lettre de capitulation et présentation des améliorations apportées à l'église. Rétroaction recueillie.
Février 2020 et 2023	Présentation des résultats revenus et dépenses de la fabrique et messages aux paroissiens. Causerie lors de la présentation.

UNE RENCONTRE FRUCTUEUSE ENTRE LA FABRIQUE ET LA MUNICIPALITÉ

Le 7 février dernier, une rencontre a eu lieu, à laquelle étaient conviés tous les membres de la Fabrique et tous les conseillers de la Municipalité. Il fut question de l'avenir de notre Église et des besoins de la communauté. Lors de cette conversation, nous avons partagé nos enjeux respectifs et nos craintes le cas échéant, et de cette causerie est née l'idée de créer un comité de travail afin d'évaluer la possibilité de construire un partenariat inédit.

Fabrique

- André Chevalier, curé
- Hélène Rochon, présidente
- Pierre Collin
- Jean Latendresse
- Richard Côté
- Hermance Duval
- Juliette Grégoire
- Céline Marsolais

Municipalité

- Germain Majeau, maire
- Simon Franche, directeur général
- Alain Robert
- Dominic Majeau
- Myriam Derome
- Rachel Grégoire
- André Renaud
- Maxime Villemaire

COMITÉ DE TRAVAIL

Si l'évêque le juge nécessaire, il fera plaisir au comité de travail de rencontrer les membres du diocèse afin de répondre à vos questions et de profiter de vos conseils.

Coordonnateur

Jean-René Poirier

Fabrique

Hélène Rochon, Pierre Collin, Richard Côté,
Jean Latendresse

Municipalité

Germain Majeau, Simon Franche, Dominic
Majeau, Alain Robert



ANNEXE A

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de la Fabrique de la paroisse de Saint-Esprit

Tenue le 2 mai 2023 à 19h00 au sous-sol de l'église (88, rue Saint-Isidore, Saint-Esprit, J0K 2L0).

Étaient présents à cette assemblée :

M. André Chevalier, prêtre-curé	
Hélène Rochon, présidente	Hermance P. Duval, vice-présidente
Richard Côté	Pierre Collin
Juliette Grégoire	Céline Marsolais, secrétaire

RÉSOLUTION 2023-024

Résolution pour représentation de la Fabrique de la paroisse de Saint-Esprit par M. Jean-René Poirier

Attendu que le conseil de la Fabrique de la paroisse de Saint-Esprit a mené une réflexion stratégique depuis 2018, laquelle a tenu compte des nombreux enjeux auxquels il fait face, que le nombre de paroissiens participant aux célébrations dominicales, continue à décroître et que le conseil municipal actuel est disposé à s'engager auprès du conseil de la Fabrique à prendre charge des coûts d'entretien et de réparation des immeubles de la Fabrique, incluant l'église, tout en sachant qu'une contrepartie devra être négociée entre les deux partis, laquelle permettra à la Fabrique de tenir les célébrations appropriées dans l'église ainsi que le maintien d'un bureau pendant une période de 99 ans, le tout sans frais.

Nous mandatons donc M. Jean-René Poirier pour rédiger notre demande officielle à l'évêché, qui résumera les éléments suivants, tel que convenu dans le cheminement d'une demande d'approbation pour une disposition d'immeuble:

- Présenter la réflexion stratégique ;
- Résumer les enjeux ;
- Planifier l'étude économique ;
- Résumer les motifs qui justifient la disposition de l'immeuble ;
- Décrire le projet de disposition ;
- Décrire le processus de consultation (passé, actuel et futur)

Proposé par : Richard Côté

Appuyé par : Pierre Collin

Céline Marsolais, secrétaire

4 mai 2023

ANNEXE B

Résolution de la Municipalité à venir